rondissement, chargé de l'enquête, est parvenu à découvrir, dans la journée de mardi, que cette fausse monnaie avait été fabriquée chez un apprêteur, Auguste Roger, âgé de 24 ans, demeurant rue de Denain, 1, par Manne, Henizen et Léon Roger, frère d'Auguste. Ce dernier a été arrêté mardi matin.

La police a retrouvé trois pièces qui avaient été échangées chez divers commerçants du quartier du Tilleul, ainsi qu'une pile électrique et le matériel nécessaire à la fabrication de la fausse monnaie. Ces engins avaient été achetés à Roubaix par les faux-monnayeurs dans la journée de dimanche. Léon Roger a pris la fuite.

Les trois inculpés seront dirigés, mercredi matin, sur Lille pour être mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

LES DÉVALISSEURS DE CABARETS. — Un estaminet inhabité portant le numéro 31, de la rue de Sébastopol, a, dans la nuit de lundi à mardi, reçu la visite des malfaiteurs. Ces derniers, pour pénétrer dans la maison, ont brisé un carreau de vitre d'une des fenêtres de la rue. Les malandrins se sont emparés des tuyaux de la pompe à bière, des mesures en étain, des deux robinets en cuivre, ainsi que d'une pendule. Le tout appartenait à M. Vanhille, brasseur, à Capinghem. La police a ouvert une enquête.

UNE DOUBLE ARRESTATION POUR VOL. — Dans la soirée de lundi, un journalier, Jean Deleu, âgé de 20 ans, demeurant chez Mme veuve Derusse, 18, rue Lacroix, a été arrêté sous l'inculpation d'escroquerie. Jules Deleu s'était fait conduire en fiacre; au moment de solder le montant de la course, il déclara ne pouvoir payer, faute d'argent.

M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, a interrogé mardi, Jean Deleu; au cours de l'interrogatoire il a été établi que Deleu était l'auteur du vol commis au préjudice de sa logeuse, dans la nuit de dimanche à lundi, avec la complicité d'un magasinier, Henri François, âgé de 26 ans, demeurant rue Lacroix, 6. Ce dernier a également été arrêté. Tous deux seront conduits mercredi à Lille.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Au peignage de l'Epeule, l'un des ouvriers, Désiré Vanwauteghem, âgé de 21 ans, demeurant rue Chevreul, cour Willem, à Croix, s'est blessé au médius gauche en nettoyant son métier. M. le docteur Lepers lui a ordonné un mois de repos.

— L'un des ouvriers menuisiers de MM. Lefebvre frères, entrepreneurs, s'est contusionné le poignet gauche en déchargeant du bois. M. le docteur Piquet a examiné l'ouvrier, Alfred Wollkens, âgé de 20 ans, demeurant rue du Bois, et lui a ordonné huit jours de repos.

— Un ouvrier cafetier travaillant pour le compte de M. Herselle-Lecuisse, entrepreneur, s'est blessé au pouce gauche avec un ciseau à froid. M. le docteur Playoust, de Tourcoing, a examiné l'ouvrier, Achille Delmotte, âgé de 17 ans, demeurant rue du Fort, et lui a prescrit six jours de repos.

— Au peignage de MM. Léon Allart et Cie, un homme de peine, Léonard Adan, âgé de 21 ans, demeurant à Wattrelos, a été blessé à la main droite par la chute d'un engrenage. Huit jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Druesne.

— A la retorderie de M. Adolphe Lesur, l'une des gazeuses, Céline Codron, âgée de 22 ans, demeurant rue Saint-Jean, s'est blessée au genou droit en tombant. Quelques jours de repos lui ont été ordonnés par M. le docteur Druesne.

— Alfred Planquette, homme de peine, âgé de 39 ans, demeurant rue de Rome, s'est blessé à la main droite en chargeant un fût. L'ouvrier, qui travaille pour le compte de Mme veuve Delebois et Walbaum, devra, d'après M. le docteur Butruille, chômer quinze jours.

— Dans la teinturerie de MM. C. et A. Scrépel, l'un des ouvriers, Delphin Millescamps, sécheur, âgé de 67 ans, demeurant rue Mirabeau, s'est blessé en soulevant un fardeau. M. le docteur Godefroy lui a ordonné dix jours de repos.

L'ouverture des magasins agrandis de la maison Hoffmann-Dupont, rue Saint-Georges, reprise, on le sait, par M. Henri Hoffmann fils, aura lieu incessamment. Les travaux sont à peu près terminés. Le public pourra constater combien les transformations sont heureuses, et quelle magnifique installation remplace l'ancien établissement.

Location de pianos pour fêtes et soirées. Pianos à queue. Prix modérés. **E. Scrépel-Pollet**, Grande-Rue.

BEURRE D'OOTSCAMP, frais, à 3 fr. 80 le kilogramme ; salé, en motte de 2 kilogrammes, 3 fr. 70 le kilogramme.

AGENDAS POUR 1902, en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*. 94391

Communications

ROUBAIX. — Mélomanes Roubaisiens. — Répétition générale ce soir, à neuf heures précises, concert d'hiver ; présence indispensable.

— Orphéon des Moviarts. — Réunion ce soir, à huit heures et demie, au local, pour les dernières dispositions à prendre en vue de la bénédiction de la bannière.

WASQUEHAL. — Chorale « Les Amis-Réunis ». — Répétition générale ce soir, mercredi, à huit heures et demie.

CROIX

LE DRAME de la CROIX-BLANCHE. — Les funérailles de M. Paul Despierre, la victime du drame qui s'est déroulé dimanche soir à la Croix-Blanche, auront lieu jeudi matin à neuf heures et demie en l'église Saint-Pierre (Crêchet). La levée du corps aura lieu au domicile du défunt, rue de Bapaume, 48.

Les amis de M. Despierre ont ouvert une souscription au café Catteau pour offrir une couronne.

Pour mettre un terme à des bruits malveillants qui semblent vouloir s'accréditer, on nous prie de rappeler qu'il n'y avait jamais eu de rapports entre le meurtrier et sa victime ni entre leurs familles respectives et que les deux hommes ne se connaissaient même pas. Delbecque l'a d'ailleurs reconnu formellement.

Mme Delbecque nous demande de dire que, dans sa déposition, elle n'a pas déclaré que son mari, avant le meurtre, avait tenu le propos suivant : « Tu vois cet homme-là, dans dix minutes, il est mort ».

WASQUEHAL

L'AGRESSION DE LA RUE CARNOT. — Le garçon brasseur, Vanoothuys, qui fut victime, dimanche soir, de l'agression dont nous avons parlé, va aussi bien que possible. La fièvre s'est déclarée, comme c'était à prévoir, mais l'état du blessé n'est pas plus inquiétant. A propos de l'arrestation d'un des coupables, Henri Verliefden, nous devons dire que cet individu a été arrêté par le garde Selosse, lundi matin, à la première heure, dans la maison de M. Demeyer, tailleur, où il était entré pour prendre du café.

ACCIDENT. — Une fillette de cinq ans, Louise Hosteins, demeurant chez Mlle Jouveneaux, rue de Croix, a fait, mardi, une chute en jouant, et s'est fracturé la jambe gauche. L'enfant a reçu les soins de M. le docteur Jénart.

FLERS-BOURG

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un ouvrier de l'usine de Fives, Louis Cornille, âgé de 36 ans, demeurant à Flers-Bourg, cité Goubo, a été violemment comprimé à la poitrine, mardi matin, par une grue en mouvement. Ramené à son domicile en voiture, il devra subir une huitaine de jours de repos.

BAISIEUX

UN VOL. — Un marchand ambulant, Charles Lemort, a porté plainte à la gendarmerie de Lannoy contre deux individus qui ont enlevé de sa voiture trois casquettes alors qu'il se trouvait près de la gare. Les coupables sont deux ouvriers agricoles, Charles Malaise, âgé de 20 ans, et Alfred Demouveaux ; ils demeurant tous deux à Baisieux. Le montant du vol est de cinq francs.

FOREST

UN SERVICE A LA MÉMOIRE DE M. AUGUSTE WATTINNE. — Le service célébré en l'église de Forest à la mémoire de M. Auguste Wattinne, conseiller municipal de cette commune, a eu lieu au milieu d'une nombreuse assistance. Avant la messe, un cortège s'est formé à l'école Sainte-Marie, dont le défunt était le fondateur. En tête marchaient les enfants des écoles, puis ces jeunes filles de la Réunion dominicale, portant la bannière de l'école, surmontée d'un crêpe. Suivaient ensuite, le Conseil municipal, ayant à sa tête M. Lucien Thieffry, maire ; toutes les sociétés de la commune, avec leur drapeau cravaté de crêpe. La musique municipale et la société chorale se sont fait entendre pendant la messe. Dans la foule on remarquait un grand nombre de notabilités du monde industriel et commercial. Après l'office, une distribution extraordinaire de secours a été faite aux pauvres de la commune.

WILLEMS

L'INSCRIPTION DES CONSCRITS de la classe 1901 aura lieu à la mairie de Willems, le lundi 2 décembre, à une heure de l'après-midi. Les jeunes gens qui ne sont pas étrangers à la localité, sont priés de se munir de leur acte de naissance.

COURS D'ADULTES AUX ÉCOLES LIBRES. — Les cours d'adultes établis depuis plusieurs années aux écoles libres de garçons et filles, fonctionneront cette année comme précédemment. Ils auront lieu, dès cette semaine, dans chaque établissement, les mardi, mercredi et vendredi, de sept heures et demie à huit heures et demie du soir. Il est à espérer que les directeur et directrice de ces cours retrouveront leur contingent habituel d'élèves.

AU BERCEAU D'ARGENT (Voir aux annonces).

Œufs frais, 13, rue du Bois.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*

(Maison à Tourcoing, rue Carnot, 5)

Spécialité de **Catalogues. — Prix-Courants. — Mémoires. — Compte-rendus. — Brochures. — Travaux divers à grand tirage.** Prix très modérés. Tillage moderne. — Exécution rapide et soignée.

CARTES DE VISITES

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année :

100 cartes ivoire	1.25
100 cartes ivoire (gravure)	2.25
100 cartes ivoire (deuil)	2.50
100 cartes ivoire deuil (gravure)	3.50
Elle fournit également une jolie boîte contenant 100 cartes imprimées et 100 enveloppes pour	1.75
100 cartes ivoire et 100 enveloppes (gravure)...	2.75
Même boîte deuil, imprimées	3.50
» » » (gravure)	4.50

WATTRELOS

ENSEIGNEMENT. — Mlle Ledercq, institutrice au Centre, est remplacée par Mlle Hélène Blas.

LE VOLEUR DE TISSUS ARRÊTÉ LUNDI. — De l'enquête faite au sujet de l'arrestation de François Sunon, que nous avons relatée hier, il résulte que les pièces de draperie volées sortent de la maison Tiberghien frères, rue de la Gare, à Roubaix. Elles ont été volées sur une voiture qui les conduisait à l'épeutisseur, rue de Flandre. Quant à Sunon, il a une argumentation vraiment faible : un homme qui lui est complètement inconnu, lui aurait donné vingt sous pour porter ces tissus en Belgique... Il a été déféré au Parquet.

ACCIDENT D'USINE. — Un ouvrier mécanicien de l'usine Leclercq-Dupire, Joseph Gadenne, demeurant à Roubaix, rue d'Arcole, cour Voreux, est tombé d'une échelle en replaçant un consinet de transmission, et s'est fait une contusion du thorax, qui nécessitera huit jours de repos.

TOURCOING

LE CONSEIL MUNICIPAL a tenu, mardi soir, sa seconde réunion de la session ordinaire de novembre. Nous rendons compte plus loin de cette séance.

LE SERVICE DES LETTRES A LA POSTE. — Certaines modifications ayant été apportées dans le service des correspondances, en ce qui concerne la boîte aux lettres placé à la Gare, nous croyons utile, dans l'intérêt de l'industrie et du commerce locaux, de donner le tableau des heures de levées, telles qu'elles seront effectuées pendant tout le service d'hiver.

Matin. — 3 h. 50 : Halluin, Paris ; 9 h. : Roubaix, Croix et Lille ; 9 h. 55 : Lille à Calais, Lille ; 10 h. 25 : Belgique, Europe du Nord.

Soir. — 12 h. 20 : Halluin, Paris et départements ; 2 h. 35 : Belgique ; 5 h. 25 : Belgique, Europe du Nord ; 6 h. 25 : Est, Reims, Rouen et Le Hâvre ; 8 h. 05 : Europe du Nord, Paris, Erquelines et Fourmies ; 9 h. 20 : Paris, départements et étranger.

UNE AFFAIRE DE FRAUDE DE CHEVAUX. — NOUVELLE DESCENTE DE JUSTICE. — Mardi soir, dans l'après-midi, M. Delalé, juge d'instruction, est descendu à Tourcoing par le train de deux heures 17, afin de continuer une enquête ouverte depuis quelque temps sur une affaire de fraude de chevaux. Le magistrat a été reçu à la gare par M. Vernerey, capitaine des douanes, puis il s'est rendu en tramway au bureau de police de la Croix-Rouge. Là, se trouvaient réunis les receveurs, les sous-officiers et préposés des douanes des bureaux de Wattrelos-Route et de la Marlière, c'est-à-dire les mêmes témoins que lors de la dernière visite du juge d'instruction. Il n'est pas inutile de rappeler les détails de cette affaire. En juillet dernier, un agent expéditionnaire de Mouscron, nommé D..., avec la complicité d'un certain H..., boucher à Tourcoing, avait introduit frauduleusement en France un cheval qu'il déclarait devoir conduire au dépôt de la Compagnie des tramways de Roubaix-Tourcoing où il devait être essayé. Le 30 juillet, l'un des deux complices se présentait au poste des douanes de Wattrelos-Route pour y réclamer un passavant afin de faire croire que le cheval avec lequel il rentrait en Belgique, venait de France.

Le même jour, dans l'après-midi, D... et H... rentraient en France par le bureau de la Marlière, avec un autre cheval, prétendent les douaniers, et, dans cette même soirée, ils réexportaient l'animal par le bureau du Risquons-Tout. C'est précisément cette dernière opération qui a nécessité, il y a huit jours, la visite de M. Delalé à Neuville-en-Ferrain. D... et H... opposent des dénégations aux déclarations des douaniers. D'après leurs dires, le cheval aurait été acheté par eux au marché de Lille dans les premiers jours de juillet et se trouverait actuellement à Courtrai. De l'enquête judiciaire il résulte que le cheval a été acheté par un ancien boucher C..., lequel l'a revendu à son beau-frère, H..., dans le but de faire disparaître le corps du délit. Dans l'après-midi de mardi H..., le dernier acquéreur du cheval, a été invité à le présenter au poste de police de la Croix-Rouge, où il a été reconnu par le personnel des douanes, cité à cet effet, comme étant bien celui qui, dans la journée du 30 juillet 1901, avait effectué plusieurs voyages de France en Belgique.

D'ici quelques jours, D... et H... seront appelés à comparaître devant le Tribunal correctionnel de Lille. M. Delalé est son greffier, M. Hardy, sont repartis pour Lille vers cinq heures.

Pendant l'audition des témoins, de nombreux curieux ont stationné devant le poste de police de la place de la Croix-Rouge.

LES CONTRAVENTIONS. — Dans la journée de lundi, la police a dressé trois contraventions contre des jeunes gens qui ont fait la mauvaise plaisanterie de sonner aux portes.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Hier mardi, il est arrivé aux halles : huîtres, 900 ; harengs, 625 k. ; pommes de terre, 500 kil. ; carottes, 250 k. ; beurre, 10 k. ; nèfles, 25 k. ; harengs saurs, 30 caisses.

LES ÉPAVES. — Mme Catteau, cafetière sur la Grande-Place de Tourcoing a trouvé à Wattrelos, près des Bassons, un sac en cuir noir contenant une petite somme d'argent, deux bagues, un trousseau de clefs et un mouchoir de poche avec initiales. La cabaretière tient sa trouvaille à la disposition de sa propriétaire.

LA FRAUDE. — Les douaniers Suger et Leignel, du bureau du Risquons-Tout, ont arrêté, mardi vers deux heures de l'après-midi, sur la route de Neuville-en-Ferrain, Pierre Huys, âgé de 32 ans, chauffeur, originaire de Ustyn (Belgique), domicilié à Neuville-en-Ferrain ; il était nanti de six kilogrammes de café vert. Huys a été écroué à la gendarmerie de Tourcoing.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans l'atelier de Mme veuve Augustin Bara, marbrier, rue de Gand, un ouvrier, Charles Vandenbussche, âgé de 56 ans, demeurant rue de Varsovie, 2, s'est fait une contusion au pied gauche. M. le docteur Ledinc a conduit à huit jours d'incapacité de travail.

— Dans l'établissement de M. Crépelle-Fontaine, constructeur, rue de Nantes, un chaudronnier, Pierre Siscono, âgé de 24 ans, domicilié à Roubaix, rue de Tunis, 15, en tombant d'un échafaudage s'est fait des contusions à la figure. Dix jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Ballenghien.

— Un ouvrier teinturier, Jules Dhaze, âgé de 39 ans, domicilié à Mouscron, a été brûlé aux pieds par de l'eau bouillante dans l'atelier de M. Aimable Liard, rue Saint-Pierre. Un repos de huit jours a été ordonné à l'ouvrier par M. le docteur Bernard.

— Dans la fabrique de tapis de M. Emile Parmentier, rue de Paris, un tireur de cordes, Arthur Delsu, âgé de 13 ans, demeurant rue Nationale, en débourrant de la laine a été piqué à la main gauche par un fil de cuivre. M. le docteur Desbonnet a prescrit dix jours de repos à l'ouvrier.

— Dans l'établissement de MM. Bayard-Parent frères, fabricants, rue Fin-de-la-Guerre, un tisserand, Achille Vandekerkove, âgé de 17 ans, demeurant rue Basse, 12, s'est contusionné l'épaule droite contre une porte.

— Un domestique, Emile Cornette, âgé de 33 ans, demeurant à Roubaix, rue de Rome, au service de la Société anonyme l'« Union Roubaix-Tourcoing », dont le siège est à Roubaix, a fait une chute de sa voiture rue de Mouvaux. Il en est résulté des plaies à la figure et une entorse au pied droit. Douze jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Delattre.

MARCQ-EN-BARŒUL

EN TOMBANT SUR UN COUTEAU, un ouvrier de la chocolaterie de MM. Franchomme et Fauchille, François Guermont, âgé de 23 ans, demeurant à Marcq, s'est fait une plaie à l'extrémité du pouce droit au niveau du bord externe de l'ongle. Il a reçu les soins de M. le docteur Masson, qui lui a prescrit un repos de dix jours.

RONCQ

POUR LES FAMILLES DES VICTIMES DE L'INCENDIE DE LA RUE DU PAYS, A ROUBAIX. — Au cours du concert qui a suivi le banquet de la Ste-Cécile, à la Musique municipale, une quête a été faite au profit des familles des victimes de l'incendie de la rue du Pays, à Roubaix. Cette quête a produit la somme de 15 fr. 50 à joindre à la souscription du « Journal de Roubaix ».

LILLE

UNE RÉUNION D'OUVRIERS SANS TRAVAIL. — Pour venir en aide aux nombreux ouvriers sans travail des diverses corporations, un groupe de chômeurs a pris l'initiative d'une réunion générale qui a eu lieu mardi matin, à dix heures, dans la salle du « Lion d'Or », rue Gambetta, 200. Plus de trois cents ouvriers et employés y assistaient.

M. Hector Franchomme, conseiller d'arrondissement, s'y était rendu et a offert son concours, soit pour conduire des délégations d'ouvriers près de M. le Préfet ou de M. le Maire de Lille, soit pour l'organisation d'une fête au bénéfice des ouvriers en chômage. Ses offres ont été acceptées.

A l'issue de la réunion, les ouvriers ont procédé à la nomination de délégués : deux pour la métallurgie, deux pour l'industrie textile, deux pour les industries du bâtiment, un pour la sellerie, un pour les employés de commerce.

Les délégués ainsi nommés sont restés en séance après la réunion générale et ont avisé aux mesures immédiates à prendre pour procurer des secours aux chômeurs les plus nécessiteux.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DESPIERRE-CATTEAU qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Paul-Louis-Amand-Joseph DESPIERRE, décédé à Croix, le 24 novembre 1901, dans sa 32e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le jeudi 28 courant, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Pierre, à Croix. — Les Vigiles seront chantées le mercredi 27 courant, à quatre heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Bapaume, 48, au Crêchet, à neuf heures.

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST

Concessionnaire des hospices et des établissements charitables de la Ville. 64-66, rue de l'Alouette, Roubaix.

Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. — Téléphone.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mardi 26 novembre 1901

Présidence de M. Martin, vice-président

UN MENDIANT TRUQUARD. — Louis Dervaux, manœuvre de maçon à Roubaix, a déjà encouru pas mal de condamnations, il connaît donc à fond les trucs du métier. Il parcourait ces jours derniers, les rues de la ville, déclarant qu'il était obligé de solliciter les aumônes pour sa sœur, veuve depuis huit jours, et quatre orphelins en bas-âge ; il avait même un trône à la main, sur lequel était écrit que la quête était autorisée par le maire. C'était faux, cette autorisation, de même que sa sœur n'avait pas besoin de son aide. Le Tribunal inflige à Dervaux dix jours de prison.

LA FRAUDE. — Adolphe Olivier, 47 ans, tailleur d'habits, demeurant à Wattrelos, sentier des Pierres, estaminet Vandenberghe, a déjà été condamné vingt-deux fois pour fraude ; les douaniers l'ont arrêté à nouveau, le 22 novembre dernier, vers quatre heures trois quarts du matin, près de chez lui, dans le sentier des pierres ; il était porteur de 108 boîtes d'allumettes, pesant 10 k. 200, d'une valeur de 54 francs ; cela lui vaut pour la vingt-troisième fois une condamnation à deux mois de prison et cinq cents francs d'amende.

— Deux mois et cinq cents francs également pour fraude à Fleurin Deschamps, 40 ans, journalier à Mouscron.

— Gustave Planckaert, 35 ans, homme de peine à Tourcoing, rue de Gand, n'avait que quelques petites provisions lorsqu'il a été pincé dans la rue Achille-Testelin, à Tourcoing, vendredi dernier, vers six heures un quart du matin : 200 grammes d'allumettes, deux cents grammes de tabac et une demi-livre de café, le tout d'une valeur de 4 francs 90 centimes. Trois jours de prison et cinq cents francs d'amende à Gustave Planckaert.

— C'est également dans la rue Achille-Testelin, à Tourcoing, qu'a été arrêté pour fraude Aibert Debouver, 29 ans, peintre à Mouscron, et vendredi matin également, mais vers cinq heures et demie, trois quart d'heure avant Planckaert. Il avait 8 kil. de café, et attrape six jours de prison et les cinq cents francs d'amende traditionnels.

— Henri Smet, 29 ans 1/2, journalier à Herseaux, fraude de 7 kil. d'allumettes, valant 32 fr. 40, à Tourcoing, près de la « Jardinière », à cinq cents mètres de la frontière, le 22 novembre, vers cinq heures du soir, douze jours et cinq cents francs.

— Enfin, voici Gaston Caron, 18 ans, rattacheur, demeurant à Lille, rue Froissart ; il a été arrêté aux Basses, territoire de Roubaix, vendredi, vers six heures un quart du matin, à 2 kilomètres 1/2 de la frontière ; il portait 2 kil. 400 d'allumettes belges, d'une valeur de 10 fr. 80. Gaston Caron est condamné à trois jours de prison et cinq cents francs d'amende. Aux douaniers qui le mettaient au bloc, il a déclaré qu'il fraudait pour le compte d'un sieur Henri Lesage, demeurant à Roubaix, rue de la Barbe-d'Or ; conformément aux conclusions de M. Thouzet, au nom de la douane, le Tribunal donne acte à l'administration de ses réserves contre le sieur Lesage, si elle juge bon de le poursuivre ultérieurement.

AFFAIRES DIVERSES. — Gustave Driessens, infraction à un arrêté d'expulsion, un mois de prison. — François Lequeux, 60 ans, sans profession ni domicile, six jours pour vagabondage.

—x—

UNE ÉVASION D'UN PRISONNIER

Les audiences correctionnelles des premiers jours de la semaine se tiennent au deuxième étage du Palais de Justice ; à l'issue de l'audience de mardi, les gendarmes réintégraient donc les condamnés à la prison, lorsque, tout à coup, l'un des fraudeurs qui venait de comparaître devant le tribunal, parvint à briser la chaîne qui le retenait et dégringola au plus vite les escaliers. Il n'y avait que deux gendarmes pour surveiller tous ces prévenus ; l'un d'eux se mit aussitôt à la poursuite du fuyard qui détalait à toutes jambes par la rue du Palais-de-Justice et la rue St-Pierre ; détail curieux : cet homme avait passé à côté des soldats de garde, des agents de planton, qui, ne se doutant de rien, l'avaient laissé passer. Enfin, on parvint à le rattraper près de la rue Négrier, au moment où il essayait d'entrer dans un estaminet pour faire perdre sa trace. Il fut réintégré aussitôt à la maison d'arrêt où il dut mis de suite pour un mois à la cellule de punition. Cet incident avait ameuté tout le quartier ; le poste de garde avait pris les armes, et une foule considérable a longtemps stationné devant le Palais de Justice.

LES FRAIS DE JUSTICE

Beaucoup de personnes, effrayées par les frais de procédure, préfèrent perdre ce qui leur est dû que de confier leurs intérêts à un huissier.

Pour éviter ces pertes d'argent et de procès

M. ADRIEN GAILLARDON

AVOCAT

PARIS. — 1, Rue Jean-Jacques-Rousseau. — PARIS

Traite à forfait pour tous recouvrements, tous procès, et prend à sa charge tous les frais à exposer moyennant une remise fixée d'avance. 95269

CORRESPONDANCE

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

A PROPOS D'UN DISCOURS PRONONCÉ AU BANQUET SAINTE-CÉCILE DE LA FANFARE « LES INTIMES », A TOURCOING.

Tourcoing, le 26 novembre 1901.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Je viens solliciter l'hospitalité des colonnes de votre estimable journal pour publier dans votre plus prochaine édition, la lettre ouverte que j'adresse à M. le président de la fanfare « Les Intimes ».

Comptant sur votre obligeance habituelle, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très distinguée.

J. WATTEL.

Monsieur le Président de la fanfare « Les Intimes »,

Retenu au banquet de Ste-Cécile de la chorale l' « Echo de la Frontière » que je dirige, je n'ai pu assister à celui de votre société, qui se donnait à la même heure ; il m'a donc été impossible de répondre, comme c'était mon devoir et comme je l'aurais certainement fait, aux insinuations déclamées et reproduites par certain journal contre l'Union Sociale et Patriotique, par M. Jules Dassonville, conseiller municipal.

Vous avez pu en toutes circonstances, M. le Président, apprécier mon dévouement envers la société, même lorsqu'il s'est agi de corvées municipales ; vous avez pu juger combien ma conduite dans ces moments-là a toujours été des plus correctes.

Je proteste donc énergiquement contre les procédés peu délicats de M. Dassonville, et viens vous poser ce dilemme, tant en mon nom qu'en celui de mes amis : Ou M. Dassonville sera exclu de la société pour avoir enfreint le règlement, qui défend toute discussion politique, ou nous nous retirerons.

J'attends votre réponse et vous prie de recevoir mes meilleures salutations. Jules WATTEL,

Secrétaire-général de l'Union Sociale et Patriotique, Membre de la Commission des « Intimes ».

Tourcoing, le 26 novembre 1901.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

J'ai recours à votre obligeance habituelle, en vous priant de vouloir bien insérer dans les colonnes de votre estimable journal, la note suivante en réponse à une déclaration faite lors du banquet de Ste-Cécile de la fanfare Les Intimes.

Avec mes remerciements, recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Arthur DUPONT,
Président de la fanfare Les Intimes.

Il est de mon devoir de protester contre l'article paru dans l' « Avenir » de ce matin, et qui tendrait à vouloir lancer la société la fanfare « Les Intimes », dont j'ai l'honneur d'être le président, dans une voie que, jusqu'à présent, elle a su éviter.

Depuis cinq années que je suis à sa tête, la fanfare « Les Intimes » a tenu à faire de la bonne musique, et s'est toujours empressée de répondre aux invitations qui lui ont été adressées, tant par l'Administration municipale que par les sociétés particulières, sans esprit de parti.

Cette tendance à vouloir immiscer la politique au sein de notre belle société, pouvant nuire à sa prospérité et faire croire aux personnes qui s'y intéressent que nous nous écartons du but que nous voulons atteindre, j'ai donc tenu à protester contre les déclarations que contient cet article.

Nous proclamons hautement notre indépendance et répudions les déclamations de parti-pris faites à notre banquet, qui nous écartent du but que nous poursuivons.

Et, si le règlement qui nous défend de faire de la politique n'était pas suivi, je me ferais bien à regret, un devoir de me démettre des mes fonctions de président de la fanfare « Les Intimes ».

CONCERTS & SPECTACLES

ROUBAIX. — La fête de bienfaisance du lundi 2 décembre 1901 au profit des familles des victimes de l'incendie de la rue du Pays. — Nous sommes heureux d'annoncer que les billets s'enlèvent avec rapidité ; nul doute qu'avec le joli programme de cette fête — programme que nous publierons incessamment — la salle de l'Hippodrome-Théâtre sera trop exiguë lundi prochain. La maison Scrépel-Pollet, facteur en pianos, Grande-Rue, voulant aussi apporter son obole, a mis gracieusement le piano d'accompagnement à la disposition des organisateurs.

ROUBAIX. — Au Cercle Saint-Eloi. — A l'occasion de la St-Eloi, fête patronale de l'œuvre, une séance de prestidigitation sera donnée, le lundi 2 décembre. La séance commencera à sept heures et demie ; elle sera terminée pour neuf heures et demie. Le prix des places est de 0.25 centimes.

PROGRAMME DES THÉATRES

THÉATRE DE ROUBAIX

Direction : Louis Couvreur.

Bur. à 7 h. 1/2 Jeudi 28 novembre 1901 Rideau à 8 h.

SPECTACLE OFFERT AUX DAMES

Une dame accompagnée d'un cavalier ne paiera pas. Deux dames ensemble ne paieront qu'une place.

LE DIABLE ou le comte de St-Germain

grand drame en 5 actes.

L'HISTOIRE D'UN SOU

comédie en 1 acte. 96033

THÉATRES DE TOURCOING

Direction Alexandre fils (3e année)

A 7 heures Dimanche 1er décembre A 7 heures

LA SERVANTE

OU

L'EMPOISONNEUSE DU VAL-SUZON

drame en sept actes de Brisebarre et Nus

Le CONTROLEUR des WAGONS LITS

comédie en trois actes, de A. Bisson 95984d

INSTITUT GYNÉCOLOGIQUE

du Pont du Lion d'Or, Saint-Maurice-Lille

TRAITEMENT MÉDICAL ET CHIRURGICAL DES

Maladies des Femmes

Pour renseignements s'adresser au Dr **Torgard**, à l'Institut ou rue Thiers, 29, à Lille. (Téléphone 4036). 18381

ACADÉMIE DE BOXE FRANÇAISE

18, rue du Collège, Roubaix

Abonnements au mois et à l'année. — Hydrothérapie.

NORD

TREMBLEMENT DE TERRE, A AUBERCHICOURT. — Douai, 26 novembre. — Lundi matin, vers quatre heures, des secousses, qu'on attribue à des tremblements de terre ont été ressenties sur le territoire d'Auberchicourt ; des maisons sont lézardées ; on attribue ces faits à un affaissement de terrain, causé par les caveaux houillers.

Saint Nicolas aux *Galeries Lilloises* : Exposition de *jouets et cadeaux*. Le clou du jour : *Bébé lillois faisant dodo*, val. 5 francs, vendu 1 fr. 55. *Cartes postales illustrées*, depuis 0 fr. 45 la douzaine. Voir le rayon de *confiserie* (45, 47, 49, rue Nationale, Lille). 51200

PAS-DE-CALAIS

DÉMISSION DE M. D'ANGERVILLE, CONSEILLER D'ARRONDISSEMENT. — M. d'Angerville, conseiller d'arrondissement du canton de Guines, adjoint au maire de cette ville, directeur de la Musique municipale, parti pour Paris, où il va résider, a démissionné de ces diverses fonctions.

TERRIBLE ACCIDENT PRÈS DE BÉTHUNE. — UN TUÉ. — UN BLESSÉ. — Louis Biencourt, domestique au service de M. François Bourdon, brasseur à Lestrem, avait conduit, hier après-midi, un tombereau à quatre roues, dit baigneau, chargé de drèche, chez M. Boulinguez, cultivateur à Lobian. Au retour, Biencourt monta sur le cheval, qui, soudain, se mit à ruer, jeta son cavalier sur le sol, et, à fond de train, se dirigea vers Béthune. Biencourt a été blessé assez gravement ; il a été obligé de s'aliter. M. Florimond Lempire, âgé de 62 ans, cultivateur à Lacouture, suivait la route, revenant de Béthune, conduisant un chariot auquel étaient attelées deux vaches. Il marchait sur le côté de l'attelage. Le baigneau, en passant, accrocha le chariot avec une telle violence que les deux vaches firent demi-tour. M. Lempire fils précédait son père de deux ou trois cents mètres ; il lui cria de se garer, mais M. Lempire père n'en eut pas le temps, il fut renversé et

---

FEUILLETON DU 28 NOVEMBRE 1901 N°116

La Mendiante de St-Sulpice

PAR XAVIER DE MONTEPIN

sœurs jumelles

— Cela signifie que, trois jours auparavant, la veuve de Paul Rivat était mère de deux petites filles.

— Vous en êtes sûr ?

— Absolument sûr.

— Et vous savez où sont ces jumelles ?

— Non, et c'est pour le savoir que je me suis permis de vous questionner, mon cher Gilbert.

— Moi ! — s'écria le mari d'Henriette stupéfait. — Comment pourrais-je vous l'apprendre ?

— Vous ne pouvez évidemment pas me l'apprendre, mais vous pouvez m'aider à les retrouver...

— Je ne comprends pas...

— Vous allez comprendre... — Ces deux enfants n'ont point été déclarées à la mairie du onzième arrondissement...

— Vous vous en êtes assuré ?

— Oui.

Les craintes de Gilbert s'évanouirent.

— Alors que sont-elles devenues ? — fit-il avec le plus grand calme.

— Une seule personne peut me le dire, c'est l'homme qui les a prises chez leur mère et emportées, c'est Servais Duplat !...

— Sans doute... — Mais retrouverez-vous jamais cet homme ? — fit Gilbert d'un ton dubitatif.

— Pourquoi ne le retrouverais-je pas ? — demanda l'abbé d'Areynes mordu par l'inquiétude.

— Pour une raison bien simple...

— Laquelle ?

— Servais Duplat — (vous l'avez vu de vos propres yeux lorsqu'il est venu chez moi et qu'il vous a menacé) — était officier d'une compagnie de fédérés et combattant acharné... — Il y a cent contre un à parier qu'il aura été tué sur l'une des dernières barricades, ou pris les armes à la main et fusillé...

Le vicaire de Saint-Ambroise courba la tête.

Un pli profond se creusa entre ses deux sourcils.

L'observation du mari d'Henriette était juste, il y avait beaucoup de chances pour que Servais fût mort.

Nos lecteurs n'ont besoin d'aucune explication pour comprendre les motifs qui empêchaient Gilbert de faire connaître au jeune prêtre l'arrestation de Duplat, condamné seulement à la déportation par le conseil de guerre de Versailles.

Au bout d'un instant, l'abbé d'Areynes releva la tête.

— Ce que vous supposez n'est malheureusement que trop vraisemblable, mon cher cousin, — dit-il, — mais néanmoins ne doit point m'empêcher de poursuivre mes recherches... — Ce Duplat avait un logis... — Qui sait s'il n'y a pas déposé ces enfants et s'il ne les a pas confiées à quelqu'un dans sa maison... — Il ne pouvait aller combattre aux barricades avec deux petites filles sur les bras !... — S'il a été arrêté chez lui — (ce qui est admissible) — et si les jumelles s'y trouvaient, elles ont pu être recueillies par les autorités... — Enfin le champ ouvert aux suppositions est large... — je dois pousser très loin mes investigations, jusqu'à